



**SOPRAGGLO**  
LONGROY

9 Route de Blangy  
76260 LONGROY  
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002039633		1ere Gachée : 07:26 (1)		Date : 10/11/2025		bpe2510087072		Zone : ZONE 04	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : DD057CC		DD057CC		Chauffeur : 0	
Client : BIGMAT		BIGMAT ROGER A		Chantier : st nicolas		st nicolas d aliermont		Transport : 0	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
07:49								00:00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
823		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (		0.40 %	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)		Consistance(7)	
CEM II/C-M (S-L) 42,5 N CP1 NF				308		C 25/30		S3 (100 à 150 mm)	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D12 S3 II42		Carac. complémentaire :		TEMPERATURE : 7°C				Dmax	
Propriétés spécifiées :								12.5	
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				PRE 510				0.7 %	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:				Nom: Signature du client:	

**CONSEILS DE SECURITE:**  
Xi:irritant  
 en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brûlures

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée  
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié  
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm  
(4) contrôle de la résistance sur cubes.  
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.  
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.  
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.  
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN  
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non